



REGARDS



« *La DGFIP fait un excellent travail. Les agents qui y travaillent sont admirables.* »
Voici ce que l'on a entendu le 16 décembre, jour de la visite du ministre Moscovici et du directeur Général Bézard. C'est également le discours que l'on entend à longueur de réunions paritaires. Par devant, c'est la brosse à reluire et par derrière le cortège des suppressions d'emplois, nos salaires qui baissent et des collègues qui laissent leur santé au travail.

Treize emplois seront encore sacrifiés sur l'autel de l'austérité budgétaire. Treize emplois dont la suppression contribuera à faire reculer le service public fiscal et comptable et à dégrader encore un peu plus nos conditions de vie au travail. L'économie correspondant à la totalité des suppressions d'emplois à la DGFIP, 750 000 €, représente la moitié du cadeau fiscal fait aux « pigeons ». Nos santés financent les marges bénéficiaires des patrons ! Mais sachons voir le positif, notre département fait partie des dix-neuf directions dans lesquelles les cadres A+ ont été épargnés. Dans notre quotidien sans cesse dégradé, nous pourrions compter sur le soutien de l'armée mexicaine des employés supérieurs de la direction !

La CGT ne s'est pas prêtée à la mascarade du Comité Technique Local où notre directeur aurait juré la main sur le cœur qu'il a fait l'impossible pour limiter les dégâts.

Le calendrier, ce sont les agents qui l'imposeront, dans l'action unitaire, pour être entendus et peser sur les choix.

MUTATIONS 2014 : CE QUI VA CHANGER

En 2014 devait avoir lieu le premier mouvement issu des nouvelles règles d'affectation nées de la fusion. Les difficultés techniques d'élaboration de ce nouveau système ont conduit l'administration à prolonger d'un an au moins la période de convergence pour les agents B et C. Mais d'importantes modifications arrivent dès ce prochain mouvement. Pour les inspecteurs, la possibilité de changer de filière existera dès cette année. En bref, cela va changer pour tout le monde, mais surtout pour les agents issus de la filière gestion publique.

PRINCIPES GENERAUX

Ce mouvement concernera à la fois les mutations et les premières affectations, y compris pour les collègues promus par liste d'aptitude ou concours interne.

Le nombre de vœux sera illimité et la durée de séjour d'un an, sauf dans certains services spécialisés.

Les demandes se feront pour tous dans agora vœux. Néanmoins, la CGT condamne le délai extrêmement court imposé par la DG. **Afin de permettre aux agents de mieux appréhender toutes ces nouveautés, la CGT réclame un report de la date limite de saisie à fin janvier.**

Il y aura un mouvement principal au premier septembre et un mouvement complémentaire au premier mars. Seuls les agents ayant participé au premier pourront participer au second.

L'affectation se fera à la RAN (voir ci-contre) et à la spécialité. Le mouvement sera élaboré par filières cette année encore pour les agents B et C. Pour les contrôleurs de la filière Gestion Publique, les « missions-structures » sont : « gestion des comptes publics », « fiscalité personnelle » (SIP et trésoreries amendes), « fiscalité professionnelle » (PRS), « fiscalité perso/pro » (SIPSIE), « direction » et « ALD » (à la disposition du directeur) Les AAFP devront choisir, selon leur filière d'origine, les spécialités « fiscalité » (FF) ou « gestion des comptes publics » (FGP).

GENERALISATION DE L'AFFECTATION A LA « RAN »

Toutes les affectations nationales se feront désormais sur ces zones, qui sont constituées par tous les services du ressort d'un SIP. Cela concernera, à terme, tout le monde, qu'une mutation nationale soit demandée ou pas. En effet, nous allons tous nous retrouver, « à l'insu de notre plein gré », affectés sur des RAN ! Pour les agents de la filière gestion publique, c'est d'ailleurs acté dans agora depuis la fin de l'année. Cela n'est pas sans conséquence. On l'a vu l'année dernière quand ce système a été appliqué aux inspecteurs. Certains se sont vu « bloqués » sur la RAN dans laquelle ils avaient été affectés à leur arrivée sur le département avec, quand ils souhaitaient la quitter, obligation de solliciter une affectation nationale qu'ils ne parvenaient pas forcément à obtenir.

RAN	Services concernés
APT	Apt et Gordes
AVIGNON	Avignon (y compris CH de Montfavet) et Sorgues
CARPENTRAS	Carpentras, Monteux, Pernes Les Fontaines, Mormoiron, Vaison-la-Romaine
CAVAILLON	Cavaillon, Pertuis, Cadenet, L'isle Sur La Sorgue
ORANGE	Orange, Bollène, Valréas

DES MUTATIONS A L'ANCIENNETE ADMINISTRATIVE

C'est la principale modification. Pour les collègues issus de la filière fiscale, cela ne changera rien, mais pour ceux de la filière gestion publique, c'est un vrai bouleversement, amorcé en 2013. Il s'agit de l'ancienneté administrative avec un interclassement entre les grades (voir l'instruction sur les mutations) et une bonification de six mois par enfant. La question la plus épineuse est celle des « droits acquis », et concerne les agents (GP)

encore en attente sur des tableaux dans certains départements. Voici la solution retenue par la DG : l'ensemble des agents C et les contrôleurs en attente sur des tableaux « prioritaires » bénéficieront d'une affectation avant l'examen des demandes à l'ancienneté administrative sur les départements concernés dans la limite des postes vacants. Ils seront affectés à la disposition du directeur. Les contrôleurs inscrits sur des tableaux pour convenance personnelle bénéficieront eux, d'une bonification d'ancienneté égale au nombre d'année de séjour sur le tableau. Agora vœux sera configuré pour tenir compte de ces spécificités.

MUTATIONS DES IFIP

Ce sont les premiers à « bénéficier » d'un système totalement fusionné. Ils pourront demander indifféremment, quelle que soit leur filière d'origine, les « missions-structures » suivantes : « direction », « gestion des comptes publics », « huissier », « gestion », « contrôle », « fiscalité immobilière », « cadastre », « hypothèques » et ALD. A noter que les inspecteurs en poste dans les SIP, PRS, trésorerie amendes « basculeront » dans la spécialité « gestion », et non plus « gestion comptes publics ».

Les inspecteurs stagiaires, lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude seront astreints à un délai de séjour de trois ans dans la spécialité choisie (fiscalité, gestion publique, cadastre ou hypothèques) à l'issue de la scolarité pour les premiers, au moment de la demande d'affectation pour les seconds.

LES PRIORITES

Elles constitueront 50% des apports sur un département et sont de deux ordres. La priorité pour rapprochement (externe) de conjoint se fait au département d'exercice de la profession du conjoint ou du domicile familial s'il est limitrophe. La priorité pour rapprochement familial se fait au département du domicile familial ou du

département du soutien de famille. La séparation doit être effective au 1^{er} mars 2014. Les demandes prioritaires sont classées entre elles à l'ancienneté administrative.

Il est possible de demander un rapprochement (interne) au lieu d'exercice de la profession du conjoint ou du domicile familial au sein du même département ou à l'occasion d'une demande de rapprochement externe.

La priorité liée à un handicap ou pour s'occuper d'un enfant handicapé est absolue et peut se faire en surnombre sur la résidence demandée.

En cas de suppression de poste, il n'y a pas de demande de mutation à effectuer ; les agents conserveront leur affectation nationale RAN/Mission-structure ainsi que l'affectation locale sur la commune. Il en va autrement si la ou les missions-structures de la commune sont supprimées.



AU NIVEAU LOCAL

L'affectation locale détermine la commune et la structure dans cette commune sous le contrôle de la CAP locale. La règle de l'ancienneté doit être respectée. La CAPL doit être informée de l'affectation des agents ALD sur le département.

N'hésitez pas à contacter les militants de la CGT si vous avez des questions ou pour vous guider dans l'élaboration de votre demande. Des HMI et permanences seront assurées en janvier.

REVES,...BREVES,...BREVES,...BREVES,...BREVES,...BREVES,...B

Toute la commission exécutive tient à rendre **hommage à deux militants**, tous deux anciens secrétaires départementaux, qui ont marqué la section au SNADGI puis à la CGT Finances Publiques. Michel Brahmi quitte le département pour prendre des fonctions syndicales à la fédération des finances. Alain Raffaelli prend une retraite bien méritée. Du local syndical, nous avons entendu les soupirs de soulagement venant de la direction. Ils continuent cependant à militer et nous les reverrons puisque Alain rejoint le contingent des retraités de la section. Michel, quant à lui, reste à la direction nationale et, à ce titre continue à suivre le département.



Soyez humains ! Votre chef de service ne vous dit pas bonjour ? Il ignore complètement votre situation personnelle, il se permet même certaines boutades que vous ne goûtez pas du tout ? Difficile à supporter ?

Eh bien la direction sait pourquoi : C'est parce que vous ne faites pas preuve d'humanité à son égard. Eh oui ! Il ne suffit plus de faire son travail consciencieusement afin qu'il touche ses bonnes primes pendant que vous êtes payés à coup de lance-pierres. Il ne suffit plus de subir les suppressions d'emplois en travaillant dans des conditions parfois limites ; Maintenant, il faut faire tout ça avec le sourire et en remerciant votre chef. (prévoyez le tube de vaseline au cas où..)

Découverte ubuesque au cours de nos récentes visites de services. Les agents de la trésorerie de Pernes-Les-Fontaines ne bénéficient pas de la **prime de caisse** car leur poste est trop petit ! Cette indemnité, proche de l'aumône tant son montant est dérisoire n'est donc pas versée dans les postes où la faiblesse des effectifs rend déjà l'exercice des missions périlleux. Si les collègues comptaient sur ça pour compenser le gel continu du point d'indice depuis cinq ans, c'est raté !



Parfois on aimerait se tromper dans nos prévisions, ne pas toujours être clairvoyant dans notre posture d'**oiseaux de mauvais augure** ! La CGT annonçait depuis un moment qu'en raison des courbes inversées de la charge de travail et du nombre d'emplois, nous finirions comme la CAF. Eh bien c'est arrivé : le 28 novembre, en pleine campagne « impôts locaux », l'accueil des particuliers d'Avignon a fermé pour résorber la masse des réclamations, délais et autres demandes de remises gracieuses. L'administration « centrée usagers » c'est nous ! ! !

La crise frappe encore mais certains ont des idées pour s'en sortir. Si vous estimez n'être pas assez grassement payés, allez donc à la cantine de Cavaillon. A chaque fin de repas, vous pourrez récupérer les petits gâteaux en dessert... enfin à condition que certains cadres ne soient pas passés avant vous. C'est comme les soldes : **premier arrivé, premier servi** ! ! ! !

Il n'y a pas d'âge pour l'activité syndicale : les **militants retraités** CGT-Vaucluse continuent leur action. Ils ont récemment participé à la première conférence nationale de notre fédération à Guidel (56) pour faire entendre la voix de la CGT en affirmant leur opposition ferme et déterminée aux mauvais coups qui les frappent mais aussi aux attaques contre le statut des fonctionnaires, la dégradation des conditions de travail et la réforme des retraites. Regardez vous tiendra informés régulièrement de l'action de nos « papys flingueurs » qui ne comptent pas en rester là. A suivre de très près...

La CGT VAUCLUSE vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2014